



AVENANT N°2- Marché n° 2023-024

Marché d'étude pour la réalisation des inventaires des zones humides et des éléments structurants du paysage sur le territoire d'Estuaire et Sillon

A - IDENTIFIANTS

Entre les soussignés :

**Monsieur Rémy NICOLEAU, Président de la CCES,
2 Boulevard de la Loire
44260 SAVENAY**

D'une

part,

Et

**HYDRO CONCEPT
14 Rue de l'Innovation
85150 LES ACHARDS**

D'autre part,

Il a été tout d'abord rappelé que :

Le marché d'étude pour la réalisation des inventaires des zones humides et des éléments structurants du paysage sur le territoire d'Estuaire et Sillon, a été attribué à HYDRO CONCEPT sise 14 Rue de l'Innovation-85150 LES ACHARDS, en date du 13/07/2023, pour un montant de 100 190 € HT, tel qu'il en résulte du Détail Quantitatif Estimatif.

Il a ensuite été convenu ce qui suit :

B – RAPPEL DE L’OBJET DE L’AVENANT N°1

Le temps de concertation en amont de la phase terrain de cette étude a été allongé afin de garantir son bon déroulement. Aussi, ce marché ne pouvant s’achever au 02/12/2024, date initialement prévue de fin des prestations, il est apparu nécessaire de prolonger le délai d’exécution de 2 mois.

Cette prolongation a engendré une réunion supplémentaire : + 600.00 € HT, ainsi que 10 jours de terrain supplémentaires (1 jour de terrain supplémentaire : 840.00 € HT) : + 8 400 € HT. Ces circonstances ont justifié la conclusion d’un avenant n°1 pour un montant supplémentaire de **9 000 € HT**, représentant une augmentation de 8.983 % par rapport au marché initial.

C- OBJET DU PRESENT AVENANT

Compte tenu de l’état d’avancement de cette étude, il s’avère nécessaire de prolonger, à nouveau, les délais d’exécution du marché de 3 mois. Cette prolongation est sans incidence financière.

D – AUTRES DISPOSITIONS

Les clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Le Titulaire renonce à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant et s'engage à n'élever aucune réclamation.

L'acceptation du présent avenant par les parties contractantes vaut notification et ordre de service pour le Titulaire.

E- Signature du titulaire

Nom, Prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
HYDRO CONCEPT		

() Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente*

F- Signature du pouvoir adjudicateur

À SAVENAY,

Le Président,
Rémy NICOLEAU